

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20151215.14	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 15 décembre 2015 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-quinze du mois de décembre le quinze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 décembre 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etait absent</u></p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES AV 223 ET AV 219
PROPRIETE DE LA SOCIETE ZINDEL - GROUPE GALVANOPLAST**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition d'une partie des parcelles de terrain cadastrées comme suit :

- AV 223 d'une contenance de 174 m² (1 are 74 ca)
- AV 219 d'une contenance de 49 m² (49 ca)

Ces parcelles sont actuellement propriété de la Société ZINDEL - Groupe Galvanoplast sise 87 rue de la Pâle à Seloncourt.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles afin de procéder à l'alignement de la rue de la Pâle.

Le prix de vente est fixé à 9 € le m² soit 2 007 €.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme, réunie le 7 décembre 2015, a émis un avis

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**.....

- accepte l'acquisition d'une partie des parcelles désignées ci-dessus au prix de 2 007 € ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte notarié et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 15 décembre 2015

Le Maire
Daniel BUCHWALDER